

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 6 août 2025 à 14 h 00 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Eddy Métivier, maire de Matane

Absences

M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations - Demandes d'aide financière
 - 3.1. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale en agriculture urbaine (Ferme citoyenne de La Matanie – « Journée porte ouverte et Fête des récoltes »)
 - 3.2. EDC – soutien aux actions culturelles en patrimoine (Centre socioculturel Le Jubé de Saint-Léandre – projet « Valorisation de la collection Picher – création de vitraux inspirés de ses œuvres »)
4. Entériner la lettre d'appui au projet « Galerie des aîné.es » du CSC Le Jubé à Saint-Léandre déposé dans le cadre du Programme Québec ami des aînés du MSSS
5. Entériner la lettre d'appui au projet « Jouer, parler, participer : des chemins francisants pour La Matanie » du SANAM déposé dans le cadre du Programme de soutien à la francisation (volet 2) du MIFI
6. COSMOSS La Matanie – Renouvellement des contrats de travail pour 2025-2026 et autorisation de signature de lettres d'entente avec le SCFP
7. TNO – Réparation du panneau lumineux à l'accueil John de la réserve faunique de Matane
8. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – reddition de comptes (dossier FNN32268)
9. Coopération intermunicipale
 - 9.1. TNO – Appui au projet de création d'un service régional de prévention des incendies
 - 9.2. Appui au dépôt d'un dossier en sécurité incendie par la ville de Matane
10. Génie forestier
 - 10.1. Demande d'actions correctives du MRNF – Secteur du rang de l'Aiguille à Sainte-Paule
 - 10.2. Autorisation de remplacement de deux ponceaux sur les TPI – rang 14 de Sainte-Paule
 - 10.3. Accessibilité au lac Towago – État de situation – Info
 - 10.4. Projet de loi no 97 – Autorisation de signature – Lettre collective des membres de la TGIRT du Bas-Saint-Laurent
11. Résolution 2507-409 de la ville de Sept-Îles – État du service de la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout : Dénonciation et demande d'appui
12. Varia

13. Période de questions
14. Fermeture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION CA-2025-08-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION CA-2025-08-02

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE EN AGRICULTURE URBAINE (FERME CITOYENNE DE LA MATANIE – « JOURNÉE PORTE OUVERTE ET FÊTE DES RÉCOLTES »)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ferme citoyenne de La Matanie pour la « Journée porte ouverte et la 5^e édition de la Fête des récoltes » afin de mobiliser et de recruter des bénévoles autour d'activités touchant l'agriculture urbaine, faire davantage connaître les initiatives en agriculture urbaine et favoriser la participation aux activités agricoles en Matanie;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2 (agriculture urbaine), une aide financière de 1 000 \$ à la Ferme citoyenne de La Matanie pour la « Journée porte ouverte et la Fête des récoltes 2025 »;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-08-03

EDC – SOUTIEN AUX ACTIONS CULTURELLES EN PATRIMOINE (CENTRE SOCIOCULTUREL LE JUBÉ DE SAINT-LÉANDRE – PROJET « VALORISATION DE LA COLLECTION PICHER – CRÉATION DE VITRAUX INSPIRÉS DE SES ŒUVRES »)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a signé, en 2025, une première entente triennale de développement culturel (EDC) avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une offre de services et une demande de soutien financier du Centre socioculturel Le Jubé de Saint-Léandre pour l'organisation d'activités culturelles, avec l'artiste vitrailliste Murielle Boisvert, qui se dérouleront sur près d'une année;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par la directrice du service de développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser une aide financière à partir de l'Entente de développement culturel–MCCQ (60%) et du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 (40%) pour l'initiative suivante :

- Centre socioculturel Le Jubé de Saint-Léandre – projet « Valorisation de la collection Picher – création de vitraux inspirés de ses œuvres » pour un montant de 5 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-08-04

ENTÉRINER LA LETTRE D'APPUI AU PROJET « GALERIE DES AÎNÉ.ES » DU CSC LE JUBÉ À SAINT-LÉANDRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME QUÉBEC AMI DES AÎNÉS DU MSSS

CONSIDÉRANT QUE le Centre socioculturel (CSC) Le Jubé a sollicité l'appui de la MRC de La Matanie dans le cadre du dépôt de son projet « Galerie des aîné.es » au programme Québec ami des aînés (QADA);

CONSIDÉRANT QUE ledit projet s'inscrit directement dans les objectifs de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC en favorisant le développement de milieux de vie inclusifs, accessibles et bienveillants pour les personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit également dans une approche intergénérationnelle favorisant la participation sociale des personnes aînées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature et la transmission d'une lettre du préfet de la MRC de La Matanie en appui au projet « Galerie des aîné.es » du Centre socioculturel (CSC) Le Jubé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-08-05

ENTÉRINER LA LETTRE D'APPUI AU PROJET « JOUER, PARLER, PARTICIPER : DES CHEMINS FRANCISANTS POUR LA MATANIE » DU SANAM DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FRANCISATION (VOLET 2) DU MIFI

CONSIDÉRANT QUE le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) agit à titre d'organisme autonome au sein de La Matanie en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE le SANAM souhaite obtenir de l'aide financière dans le cadre du volet 2 du *Programme de soutien à la francisation* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration afin de mettre en œuvre le projet « Jouer, parler, participer : des chemins francisants pour La Matanie »;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un caractère innovant en bonifiant l'accès à des environnements pratiques et adaptés à l'apprentissage du français en dehors du cadre scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie le SANAM dans ses démarches pour l'obtention de financement dans le cadre du *Programme de soutien à la francisation* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ou auprès de tout organisme subventionnaire pour son projet « Jouer, parler, participer : des chemins francisants pour La Matanie »;

D'entériner la lettre transmise à cet effet, signée par le préfet, signifiant l'appui de la MRC de La Matanie au SANAM.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-08-06

COSMOSS LA MATANIE – RENOUELEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL POUR 2025-2026 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SCFP

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS depuis le début et fiduciaire local depuis le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 19 juin 2025 confirmant de l'aide financière pour la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS sont fixées dans des contrats de travail renouvelés annuellement, lesquels sont établis sur la base des dispositions applicables de la convention collective de la MRC et des modalités définies par le comité local de coordination COSMOSS de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de conclure une lettre d'entente pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 avec le SCFP afin de permettre le renouvellement des contrats de travail du personnel relevant de la démarche COSMOSS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail de madame Mélanie Bergeron à titre de coordonnatrice de la démarche COSMOSS à raison de 21 heures/semaine (3jours/semaine);

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail de madame Sophie Côté à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS à raison de 32 heures/semaine (4 jours/semaine);

D'autoriser le renouvellement du contrat de travail de madame Sarah Caron, lequel est assujéti à une période de probation, à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS à raison de 32 heures/semaine (4 jours/semaine);

D'autoriser le recrutement, l'embauche et la signature d'un contrat de travail pour un 3^e agent de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour 21 heures/semaine (3 jours/semaine);

QUE le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les lettres d'entente avec le SCFP section locale 4602;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les contrats de travail pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-08-07

TNO – RÉPARATION DU PANNEAU LUMINEUX À L'ACCUEIL JOHN DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la MRC a mis en place un plan de sécurité civile pour le TNO, lequel prévoit des moyens de communication, dont l'opération d'un panneau numérique à l'accueil John de la réserve faunique de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce également des pouvoirs délégués par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en lien avec la gestion de la villégiature et de l'exploitation des ressources minérales de surface et doit pouvoir informer les détenteurs de droits en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un partenariat avec la SÉPAQ pour l'opération du panneau numérique, laquelle a signalé un bris d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé une offre de service à Posimage pour la réparation de l'équipement, laquelle est établie, avant les taxes applicables, sur la base d'un coût horaire de 150 \$, de frais de déplacement estimés à 1 150 \$ et, s'il y a lieu, du coût des pièces de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement, lequel a été installé en 2020 au coût 13 734 \$, n'a pas atteint la limite de sa vie utile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter l'offre de service de Posimage et d'autoriser d'en défrayer le coût par le surplus non affecté du TNO de Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-08-08

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – REDDITION DE COMPTES (DOSSIER FNN32268)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'est engagée à les respecter par sa résolution numéro 690-12-22;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a obtenu une aide financière au démarrage de 37 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a obtenu une aide financière à l'élaboration de 93 370 \$, incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le versement du solde de l'aide financière maximale de 217 862 \$, incluant les taxes nettes, sera effectué après l'approbation du plan d'intervention et de la reddition de comptes par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a transmis un avis favorable sur le plan d'intervention, le 6 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la MRC, madame Stéphanie Pelletier de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

RÉSOLUTION CA-2025-08-09

TNO – APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet-Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie ainsi que les organismes municipaux de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour désirent présenter un projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence) dans le cadre du volet-Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le TNO de Rivière-Bonjour s'engage à participer au projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence);

QUE le TNO de Rivière-Bonjour accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le TNO de Rivière-Bonjour nomme la MRC de La Matanie, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le TNO de Rivière-Bonjour désigne le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-08-10

APPUI AU DÉPÔT D'UN DOSSIER EN SÉCURITÉ INCENDIE PAR LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC reconnaissent avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane et la MRC de La Matanie désirent présenter un projet intitulé « Optimisation des ressources d'intervention en sécurité incendie de la MRC de La Matanie » dans le cadre du volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (entente de fourniture de services);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la MRC de La Matanie s'engage à participer au projet d'optimisation des ressources d'intervention en sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

QUE la MRC de La Matanie accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE la MRC de La Matanie nomme la Ville de Matane, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE la MRC de La Matanie désigne le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

GÉNIE FORESTIER

RÉSOLUTION CA-2025-08-11

DEMANDE D'ACTIONS CORRECTIVES DU MRNF – SECTEUR DU RANG DE L'AIGUILLE À SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux forestiers réalisés à l'hiver 2024-2025, la MRC a reçu une demande d'actions correctives de la part du MRNF pour remettre en état un chemin;

CONSIDÉRANT QUE la remise en état implique principalement le remplacement d'un ponceau d'un diamètre de 1,2 m;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à environ 15 000 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le principe d'utilisateur-payeur est généralement appliqué sur les TPI et que la problématique du ponceau ayant dépassé sa durée de vie utile était connue avant l'hiver 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC entend contribuer financièrement à la réalisation des travaux en raison des travaux d'aménagement forestier planifiés dans le secteur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander une participation financière aux autres usagers du réseau routier forestier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE mandater madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière de la MRC, pour solliciter la participation financière de la SER des Monts, de la SER de la Vallée et de la municipalité de Sainte-Paule pour réaliser les travaux correctifs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-08-12

AUTORISATION DE REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX SUR LES TPI – RANG 14 DE SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux forestiers de 2024 sur les TPI de Sainte-Paule, deux ponceaux ayant atteint la fin de leur vie utile sont à remplacer;

CONSIDÉRANT la soumission de la SER des Monts au montant de 2 429,22 \$, avant les taxes applicables, pour l'achat et l'installation de deux ponceaux de 450 mm de diamètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mathieu Isabel et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de la SER des Monts au montant de 2 792,99 \$, taxes incluses, pour le remplacement de deux ponceaux sur les TPI à Sainte-Paule à partir du budget de fonctionnement des TPI.

ADOPTÉE

ACCESSIBILITÉ AU LAC TOWAGO – ÉTAT DE SITUATION – INFO

PROJET DE LOI NO 97 – AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE COLLECTIVE DES MEMBRES DE LA TGIRT DU BAS-SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION CA-2025-08-13

RÉSOLUTION 2507-409 DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES – ÉTAT DU SERVICE DE LA TRAVERSE MATANE–BAIE-COMEAU–GODBOUT : DÉNONCIATION ET DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QU'un conflit de travail oppose la Société des traversiers du Québec et le Syndicat national des traversiers du Québec affilié à la CSN;

CONSIDÉRANT QUE les moyens de pression syndicaux, lesquels incluent des périodes de grève, ont causé une interruption complète des services pour la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout durant la haute saison touristique;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux d'accessibilité et de transport entre les rives sud et nord du Saint-Laurent sont majeurs pour les touristes mais également pour les entreprises et les travailleurs de tout l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce type de situation ayant des impacts sur la qualité du service est inacceptable et subsiste depuis beaucoup trop longtemps;

CONSIDÉRANT QUE ce service de desserte maritime se doit d'être reconnu comme essentiel en raison des impacts économiques qu'entraîne sa suspension;

CONSIDÉRANT QUE les élus nord-côtiers ont entrepris des représentations politiques afin d'obtenir cette reconnaissance et qu'il y a, notamment, lieu de s'associer à la résolution numéro 2507-409 de la ville de Sept-Îles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet de la MRC de La Matanie soit mandaté pour signer et transmettre une lettre à la ministre des Transports et de la Mobilité durable afin de dénoncer les impacts économiques des bris de services de la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout et demander une modification à la Loi pour que la desserte maritime entre Matane–Baie-Comeau–Godbout soit désignée comme un service essentiel;

QU'une copie de la lettre susmentionnée soit également transmise au Premier ministre du Québec, à la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et ministre responsable de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, au député de Matane–Matapédia–Mitis, à la présidente-directrice générale de la Société des traversiers du Québec ainsi qu'aux préfets des MRC de l'Est du Québec.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2025-08-14

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*